

Toute personne peut devenir membre de l'association, il suffit d'en faire la demande sur papier libre ou sur la fiche d'inscription.

**PAF 1 : FRAIS D'INSCRIPTION** à régler dès l'inscription par chèque ou virement

Cotisation 2024 à l'association DLP (pour devenir membre et bénéficier des avantages de l'association)	15 €
Cotisation 2025 à l'association DLP (payable soit à l'inscription, soit le 1 <sup>er</sup> janvier 2025)	15 €
Frais de dossier	200 €
<b>TOTAL PAF 1 :</b>	<b>230 €</b>

**PAF 2 : FRAIS ADMINISTRATIFS PARIS (DEMAIN LE PRINTEMPS)** à régler avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 par chèque ou virement

Assurance responsabilité civile (Ligue de l'enseignement)	40 €
Assurance mois non débutés (si rapatriement médical)	250 €
<b>TOTAL PAF 2 :</b>	<b>290 €</b>

**PAF 3 : FRAIS PÉDAGOGIQUES (1440h de formation)** à régler la première cotisation avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 par chèque ou virement

Règlement sur le compte bancaire de Demain Le Printemps en France : annuel, trimestriel ou mensuel.

A. Pour les membres de l'association « admis » & « admissible » inscrit avant le 1 <sup>er</sup> mai 2024 :	2592 € soit 288€/mois
B. Pour les membres de l'association « admis » & « admissible » inscrit après le 1 <sup>er</sup> mai 2024 :	3510 € soit 390€/mois
C. Pour les personnes ne souhaitant pas devenir membre de l'association	4680 €

**PAF 4 : FRAIS ADMINISTRATIFS MINSK (MOO TEATRO)**

Règlement sur le compte de l'association Moo Teatro en Biélorussie : annuel ou trimestriel ou mensuel

MOO TEATRO Participation à la gestion logistique et administrative durant toute la MA20 : 2250 €

**TOTAL PAF 4 :** 250€/mois ou 750€/trimestre ou 2250 €

**TOTAL PAF1+PAF2+PAF3+PAF4** (exemple 1 : membre de l'association DLP inscrit avant le 1<sup>er</sup> mai 2024) = 5 362

Association non assujettie à la TVA, article 293B du Code général des impôts.

#### DETAIL :

**CONDITIONS DE PAIEMENT :**

- La PAF 1 est à régler dès l'inscription. - Les PAF 2 et 3 sont à régler en totalité au plus tard un mois avant le début de la formation soit le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Sauf inscription après cette date.
- La PAF3 est payable par chèque ou virement bancaire en France en une seule fois ou échelonnée par trimestre (3 échéances) ou par mois (9 échéances) avant le 01.10.2024 date du 1<sup>er</sup> paiement. Les chèques sont encaissés le 10 de chaque mois qui précède le mois concerné. Pour payer par virement il est obligatoire de nous fournir un chèque de caution du montant total de la formation avant le 01.10.2024.
- La PAF4 est payable sur le compte de l'association biélorusse Moo Teatro et peut être réglée en une seule fois ou échelonnée par trimestre ou par mois.
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Demain le Printemps et à nous envoyer à l'adresse suivante :  
Demain le Printemps, 4, rue des Marchands 83400 HYERES + joindre une photocopie de votre passeport
- Pour les virements bancaires, veuillez nous solliciter un RIB/IBAN

**PRÉVOIR EN SUPPLÉMENT :**

- Assurance médicale vous couvrant en Biélorussie déjà traduite en russe ou à faire traduire par MOO TEATRO 10€ par page, à payer sur place à Minsk.
- Les billets d'avion et les transferts à/de l'aéroport.
- Le 1<sup>er</sup> visa 35€
- L'hébergement (voir fiche hébergement)
- Prévoir ouverture de compte en banque en Biélorussie pour l'obtention de la carte de séjour.

**DESISTEMENTS & ANNULATIONS :**

- Tout désistement doit être communiqué par écrit. Dans un délai de **10 jours** à compter de la signature de la fiche d'inscription, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Demain le Printemps. Après le délai de rétractation de 10 jours il est toujours possible de se désister par courrier recommandé **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024** mais la PAF 1 n'est plus remboursable. Pour les désistements après le 1<sup>er</sup> octobre 2024 les PAF 1, 2 & 3 (1<sup>er</sup> mois) sont dues et non remboursables.
- En cas d'annulation de la formation par Demain le Printemps pour des raisons exceptionnellement graves l'intégralité de vos versements sera remboursée.

**DEMAIN LE PRINTEMPS (Association Loi 1901)**

7 rue de Rome D21 94800 Villejuif  
Tel : +336 15 19 92 48 / Siret : 413 829 656 00060  
www.ecole-theatrale.fr / demainleprintemps@gmail.com